

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 26.01.2015

Version 7.10

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™
	As-1
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals ( <a href="http://www.merckgroup.com">www.merckgroup.com</a> ).
--------------------------	--

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: <a href="mailto:prodsafe@merckgroup.com">prodsafe@merckgroup.com</a>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

N Dangereux pour l'environnement R51/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

*Pictogrammes de danger*



*Mentions de danger*

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence*

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-1

Prévention  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Etiquetage réduit (≤125 ml)**

*Pictogrammes de danger*



**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

Nature chimique Solution aqueuse

**3.1 Substance**

Non applicable

**3.2 Mélange**

**Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS Numéro Classification  
d'enregistrement

Permanganate de potassium (>= 1 % - < 2,5 % )  
7722-64-7 \*)

Matière solide comburante, Catégorie 2, H272  
Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410  
Facteur M: 10

\*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Composants dangereux (1999/45/CE)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS Classification  
Permanganate de potassium (>= 1 % - < 2,5 % )  
7722-64-7

O, Comburant; R8  
Xn, Nocif; R22  
N, Dangereux pour l'environnement; R50-53  
Facteur M: 10

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

**SECTION 4. Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-1

---

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

---

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et/ce mélange.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour les pompiers*

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

*Information supplémentaire*

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

### SECTION Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemisorb®. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

---

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger*

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-1

---

*Mesures d'hygiène*

Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

*Conditions de stockage*

Bien fermé.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

---

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

**Mesures de protection individuelle**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

*Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité

*Protection des mains*

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
décalage de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
décalage de rupture:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatrill® L (contact total), KCL 741 Dermatrill® L (contact par éclaboussures).

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

*Protection respiratoire*

N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-1

---

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

---

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	violet foncé
Odeur	Aucune odeur marquée connue.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	à 20 °C soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

### 9.2 Autres données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-1

---

non

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

Les partenaires réactionnels connus de l'eau.

### 10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

---

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

##### *Toxicité aiguë par voie orale*

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode de calcul

##### *Toxicité aiguë par inhalation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité aiguë par voie cutanée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Irritation de la peau*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Irritation des yeux*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Sensibilisation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Mutagénicité sur les cellules germinales*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Cancérogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité pour la reproduction*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Tératogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-1

---

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*  
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*  
Ces informations ne sont pas disponibles.

*Danger par aspiration*  
Ces informations ne sont pas disponibles.

### 11.2 Information supplémentaire

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en raison de la faible concentration de la substance dissoute.

Les composés du manganèse sont généralement très peu résorbés par le tube digestif.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Composants

#### *Permanganate de potassium*

*Toxicité aiguë par voie orale*  
DL50 Rat: 750 mg/kg (RTECS)

#### *Cancérogénicité*

Nous ne disposons pas encore d'indications pour une activité cancérogène.

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### Mélange

#### 12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### *Information écologique supplémentaire*

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### Composants

#### *Permanganate de potassium*

*Toxicité pour les poissons*  
CL50 *Ictalurus catus* (Poisson chat): 0,1 mg/l; 96 h (ECOTOX Database)

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*  
CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie): 0,056 mg/l; 48 h (ECOTOX Database)

#### *Biodégradabilité*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-1

---

*Facteur M*  
10

---

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

*Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. [www.retrologistik.com](http://www.retrologistik.com) pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

---

**14. Informations relatives au transport**

**Transport par route (ADR/RID)**

14.1 Numéro ONU UN 3316  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Trousse chimique  
14.3 Classe 9  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Dangereux pour l'environnement --  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui  
Code de restriction en tunnels E

**Transport par voies d'eau intérieures (ADN)**

Non pertinent

**Transport aérien (IATA)**

14.1 Numéro ONU UN 3316  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies CHEMICAL KIT  
14.3 Classe 9  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Dangereux pour l'environnement --  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non

**Transport maritime (IMDG)**

14.1 Numéro ONU UN 3316  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies CHEMICAL KIT  
14.3 Classe 9  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Dangereux pour l'environnement --

---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-1

---

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** oui  
No EMS F-A S-P

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

---

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### *Réglementations UE*

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC Dangereux pour l'environnement 9b  
Quantité 1: 200 t  
Quantité 2: 500 t

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE non réglementé

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux non réglementé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$  % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

#### *Législation nationale*

Classe de stockage 10 - 13

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REACH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-1

## SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Étiquetage

*Pictogrammes de danger*




*Mentions de danger*

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


*Conseils de prudence*

Prévention  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

*Symbole(s)*  N Dangereux pour l'environnement  
*Phrase(s) R* 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
*Phrase(s) S* 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Étiquetage réduit (≤125 ml)

*Symbole(s)*  N Dangereux pour l'environnement  
*Phrase(s) R* 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-1

---

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

**Représentation régionale**

Millipore SAS \* 39 Route Industrielle de la Hardt \* 67120 Molsheim \* France \* Tél.: +33 (0) 825 045 645 \* Fax: +33(0)825 045 644 \* Email: [FRCustomerService@merckgroup.com](mailto:FRCustomerService@merckgroup.com) \* Order On-line: [www.millipore.com](http://www.millipore.com)

---

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 26.01.2015

Version 7.10

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™
	As-2
Numéro d'Enregistrement REACH	Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.
No.-CAS	141-82-2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals ( <a href="http://www.merckgroup.com">www.merckgroup.com</a> ).
--------------------------	--

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: <a href="mailto:prodsafe@merckgroup.com">prodsafe@merckgroup.com</a>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e), H302

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xn	Nocif	R22
Xi	Irritant	R36

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-2

---

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*

Attention

*Mentions de danger*

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

*Conseils de prudence*

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Étiquetage réduit (≤125 ml)**

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*

Attention

Contient: Acide malonique

No.-CAS 141-82-2

## 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

Formule	CH <sub>2</sub> (COOH) <sub>2</sub>	C <sub>3</sub> H <sub>4</sub> O <sub>4</sub> (Hill)
No.-CE	205-503-0	
M	104,06 g/mol	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-2

---

**Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
Acide malonique (<= 100 % ) 141-82-2	*	Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302 Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

\*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Composants dangereux (1999/45/CE)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS	Classification
Acide malonique (<= 100 % ) 141-82-2	Xn, Nocif; R22 Xi, Irritant; R36

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

**3.2 Mélange**

Non applicable

---

**SECTION 4. Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

effets irritants

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'information disponible.

---

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés*

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et/ce mélange.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible.

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-2

---

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.  
En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour les pompiers*

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

*Information supplémentaire*

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## SECTION Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Équipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger*

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

*Mesures d'hygiène*

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage*

Bien fermé.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

---

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-2

---

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir section 7.1.

### Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

#### *Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité

#### *Protection des mains*

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés.

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### *Autres équipement de protection*

vêtements de protection

#### *Protection respiratoire*

nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solide

---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-2

---

Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	132 - 135 °C
Point/intervalle d'ébullition	(décomposition)
Point d'éclair	157 °C Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0,002 hPa à 25 °C
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	1.390 g/l à 22 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: -0,81 (expérimental) Bioaccumulation n'est pas à prévoir. (bibliographie)
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	> 140 °C
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

## 9.2 Autres données

Masse volumique apparente env.950 kg/m<sup>3</sup>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-2

---

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

effet corrosif

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

### 10.2 Stabilité chimique

sensible à l'humidité

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :  
déchets basiques, Oxydants forts

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement (décomposition).

### 10.5 Matières incompatibles

Aluminium, Fer

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

---

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale*

DL50 Rat: 1.310 mg/kg (RTECS)

Symptômes: Conséquences possibles: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

résorption

*Toxicité aiguë par inhalation*

CL50 Rat: > 8,9 mg/l; 1 h (RTECS)

Symptômes: Conséquences possibles: Toux, Insuffisance respiratoire, Irritations des voies respiratoires.

*Toxicité aiguë par voie cutanée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Irritation de la peau*

Conséquences possibles: irritation légère

*Irritation des yeux*

Lapin

Résultat: Irritation des yeux

(RTECS)

Provoque une sévère irritation des yeux.

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-2

---

*Sensibilisation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Mutagenicité sur les cellules germinales*

*Génotoxicité in vitro*

Test de Ames

Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

(National Toxicology Program)

*Cancérogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité pour la reproduction*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Tératogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Danger par aspiration*

Ces informations ne sont pas disponibles.

## 11.2 Information supplémentaire

En cas de résorption:

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

*Toxicité pour les poissons*

CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 150 mg/l; 24 h (ECOTOX Database)

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 275 mg/l; 48 h (ECOTOX Database)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

*Coefficient de partage: n-octanol/eau*

log Pow: -0,81

(expérimental)

Bioaccumulation n'est pas à prévoir. (bibliographie)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

### 12.6 Autres effets néfastes

*Information écologique supplémentaire*

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-2

---

---

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### *Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. [www.retrologistik.com](http://www.retrologistik.com) pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

---

### 14. Informations relatives au transport

#### Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Trousse chimique
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

#### Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

#### Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

#### Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-2

---

No EMS F-A S-P

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

---

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### *Réglementations UE*

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE non réglementé

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux non réglementé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$  % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

#### *Législation nationale*

Classe de stockage 10 - 13

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-2

---

## SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Étiquetage

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*

Attention

*Mentions de danger*


H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

*Conseils de prudence*

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

*Symbole(s)*  Xn Nocif

*Phrase(s) R* 22-36 Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux.

*Phrase(s) S* 22-24 Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau.

No.-CE 205-503-0

**Étiquetage réduit (≤125 ml)**

*Symbole(s)*  Xn Nocif

*Phrase(s) R* 22 Nocif en cas d'ingestion.

Contient: Acide malonique

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-2

---

**Représentation régionale**

Millipore SAS \* 39 Route Industrielle de la Hardt \* 67120 Molsheim \* France \* Tél.: +33 (0) 825 045 645 \* Fax: +33(0)825 045 644 \* Email: FRCustomerService@merckgroup.com \* Order On-line: [www.millipore.com](http://www.millipore.com)

---

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 26.01.2015

Version 7.10

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™
	As-3
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals ( <a href="http://www.merckgroup.com">www.merckgroup.com</a> ).
--------------------------	--

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: <a href="mailto:prodsafe@merckgroup.com">prodsafe@merckgroup.com</a>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

N Dangereux pour l'environnement R50/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*  
Attention



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-3

---

*Mentions de danger*

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence*

Prévention  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage réduit (≤125 ml)**

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*  
Attention

**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

Nature chimique Mélange de composés inorganiques

**3.1 Substance**

Non applicable

**3.2 Mélange**

**Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
---------	----------------------------	----------------

Zinc en poudre, stabilisée ( $\geq 25\%$  -  $< 50\%$ )

7440-66-6 \*)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Sodium tungstate ( $\geq 1\%$  -  $< 10\%$ )

13472-45-2 \*)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302

\*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Composants dangereux (1999/45/CE)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS	Classification
---------	----------------

Zinc en poudre, stabilisée ( $\geq 25\%$  -  $< 50\%$ )

7440-66-6 N, Dangereux pour l'environnement; R50/53

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-3

---

Sodium tungstate ( $\geq 1\%$  -  $< 10\%$ )  
13472-45-2 Xn, Nocif; R22

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

---

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

---

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Poudre spéciale contre les feux métalliques, Sable, Ciment

*Moyens d'extinction inappropriés*

Eau, Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Mélange contenant des composants combustibles

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Risque d'explosion de poussière.

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour les pompiers*

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

*Information supplémentaire*

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## SECTION Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-3

---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.  
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).  
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger*

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

*Mesures d'hygiène*

Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage*

Bien fermé.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

---

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

#### Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

*Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité

*Protection des mains*

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-3

---

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

*Protection respiratoire*

nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 1

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

---

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	solide
Couleur	gris
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-3

---

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

##### *Toxicité aiguë par voie orale*

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode de calcul

##### *Toxicité aiguë par inhalation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité aiguë par voie cutanée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Irritation de la peau*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Irritation des yeux*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Sensibilisation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Mutagenicité sur les cellules germinales*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Cancérogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité pour la reproduction*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Tératogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Danger par aspiration*

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 11.2 Information supplémentaire

Symptômes possibles:

En cas de résorption:

Fièvre, problèmes musculaires, douleurs, troubles cardio-vasculaires, Nausée, Vomissements

Dans des conditions de manipulation appropriée, un danger n'est, cependant, pas probable.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### Composants

##### *Zinc en poudre, stabilisée*

*Mutagenicité sur les cellules germinales*

*Génotoxicité in vitro*

Test de Ames

Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

(bibliographie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-3

---

*Cancérogénicité*

Nous ne disposons pas encore d'indications pour une activité cancérogène. (IUCLID)

*Toxicité pour la reproduction*

Aucune suspicion de nuire à la capacité de reproduction. (IUCLID)

*Tératogénicité*

Nous ne disposons pas d'indications concernant les propriétés tératogènes. (IUCLID)

*Sodium tungstate*

*Toxicité aiguë par voie orale*

Estimation de la toxicité aiguë: 500,1 mg/kg

Avis d'expert

---

**SECTION 12. Informations écologiques**

**Mélange**

**12.1 Toxicité**

Pas d'information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

**12.6 Autres effets néfastes**

*Information écologique supplémentaire*

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**Composants**

*Zinc en poudre, stabilisée*

*Biodégradabilité*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

*Sodium tungstate*

Pas d'information disponible.

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-3

---

---

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### *Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. [www.retrologistik.com](http://www.retrologistik.com) pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

---

### 14. Informations relatives au transport

#### Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Trousse chimique
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

#### Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

#### Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

#### Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui

---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-3

No EMS F-A S-P

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

**SECTION 15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Réglementations UE*

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC Dangereux pour l'environnement 9a  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE non réglementé

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux non réglementé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$  % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

*Législation nationale*

Classe de stockage 10 - 13

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 117927  
Nom du produit Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™  
As-3

---

**SECTION 16. Autres informations**

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Conseils relatifs à la formation**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**Étiquetage**

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*

Attention

*Mentions de danger*

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence*

Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)**

*Symbole(s)*  N Dangereux pour l'environnement

*Phrase(s) R* 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Phrase(s) S* 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Étiquetage réduit (≤125 ml)**

*Symbole(s)*  N Dangereux pour l'environnement

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

**Représentation régionale**

Millipore SAS \* 39 Route Industrielle de la Hardt \* 67120 Molsheim \* France \* Tél.: +33 (0) 825

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	117927
Nom du produit	Test Arsenic Méthode colorimétrique avec bandelettes-test et réactifs MQuant™ As-3

---

045 645 \* Fax: +33(0)825 045 644 \* Email: [FRCustomerService@merckgroup.com](mailto:FRCustomerService@merckgroup.com) \* Order On-line: [www.millipore.com](http://www.millipore.com)

---

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*